

VD_GERICHTE ZD19.040490 vom 2. September 2020

VD Tribunal cantonal, 2020-09-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD19.040490

FR: VD_GERICHTE ZD19.040490 du 2 septembre 2020

IT: VD_GERICHTE ZD19.040490 del 2 settembre 2020

Erwägungen

E. 7

a) En conclusion, le recours doit être rejeté et la décision querellée confirmée. b) En dérogation à l'art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1bis LAI). En l'espèce, les frais judiciaires, arrêtés à 400 fr., sont imputés aux recourantes qui succombent. c) N'obtenant pas gain de cause, les recourantes ne sauraient prétendre des dépens (art. 55 al. 1 LPA-VD et art 61 let. g LPGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.